

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAUNAGUËT**

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le **- 3 JUIN 2025**

ID : 031-213102825-20250519-DEL22025053-DE

**Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS – EMPLOI NON
PERMANENTS : ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE**

Délibération n° 2025.05.19.053

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant la nécessité de recruter des animateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et du service jeunes sur la période estivale juillet-août 2025, car ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire :

- De créer 15 ETP d'animateurs ALSH, et 1 ETP d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) durant la période estivale (juillet-août 2025) ;
- De créer 3 ETP pour le service jeunes durant la période estivale (juillet-août 2025).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer 15 ETP d'animateurs ALSH, et 1 ETP d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) durant la période estivale (juillet-août 2025) ;
 - Créer 3 ETP pour le service jeunes, dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la filière animation pour le service jeunes durant la période estivale (juillet-août 2025) ;
 - Créer ces emplois en équivalent temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la filière animation pour les services animation, jeunes ;
 - Monsieur le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Absents excusés Représentés : 5
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

- 3 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de :

- Créer 15 ETP d'animateurs ALSH, et 1 ETP d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) durant la période estivale (juillet-août 2025) ;
- Créer 3 ETP pour le service jeunes, dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la filière animation pour le service jeunes durant la période estivale (juillet-août 2025) ;
- Créer ces emplois en équivalent temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la filière animation pour les services animation, jeunes ;
- Monsieur le Maire sera chargé de la détermination du niveau de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Absents excusés Représentés : 5 Absent : / Date convocation : 13 mai 2025 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 3 JUIN 2025	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	---